

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 26 novembre 2024

JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA - APRETO **Convocation du : 19 novembre 2024**

Attribution d'une subvention pour l'organisation de la manifestation 2024 **Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

N° BC_2024_0119 Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Chaque année, l'APRETO (Association de soins, réduction des risques et prévention des addictions) organise en collaboration avec des partenaires locaux des actions de prévention et de solidarité dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le Sida du 1^{er} décembre.

En 2024, les manifestations se sont dérouleront autour d'un petit-déjeuner réunissant des lycéens de l'agglomération annemassienne. La rencontre sera suivie d'un forum-débat sur le VIH/SIDA et sur les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) en présence d'un ensemble de professionnels du champ médical, paramédical, associatif.

C'est dans ce cadre que la directrice de l'APRETO sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement de la subvention de 2 500 euros à l'APRETO pour la manifestation de décembre 2024,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget principal 2024, gestionnaire DSUPV, antenne OSO55, nature 65748.

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 074-200011773-20241126-BC_2024_0119-DE



Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.